

Le directeur général

Ref. : 2021 - 104

Monsieur le Préfet
Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74034 Annecy cedex

Lyon, le 2 juin 2021

Objet : Avis ARS

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sur la situation sanitaire dans le département de la Haute-Savoie en vue de l'arrêté préfectoral que vous souhaitez prendre, portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus COVID-19.

Je vous livre, ci-après, les dernières données épidémiologiques (source SPF GEODES).

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, les indicateurs épidémiologiques poursuivent leur régression. Le taux d'incidence pour la semaine glissante du 23 au 29 mai 2021 est de **90,9** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 et le taux de positivité s'élève à **3,1 %**.

Dans le département de la Haute-Savoie ces indicateurs sont en diminution sur les 7 derniers jours glissants : pour la semaine glissante du 23 au 29 mai 2021 le taux d'incidence est de **86,4** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le **taux de positivité est de 3,5 %**.

A titre comparatif, vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux pour la population générale des précédentes semaines :

	Semaine 20	Semaine 19	Semaine 18
Taux d'incidence tous âges (pour 100 000 hab)	114,3	103,1	108,2
Taux de positivité tous âges (%)	3,8	3,9	4,3

S'agissant de l'hospitalisation, la Haute-Savoie compte **122 patients hospitalisés** avec diagnostic COVID-19 au 1^{er} juin 2021 (ils étaient 220 le 1^{er} mai) dont **16 patients en soins critiques** (ils étaient 42 le 1^{er} mai).

Au 1^{er} juin 2021, le taux d'occupation des lits de réanimation dans le département est de **60 %**.

L'ensemble de ces données confirme une diminution progressive de la circulation virale du SRAS-CoV-19, toutefois celle-ci reste active sur le département. Aussi, dans un contexte de reprise progressive des activités et d'assouplissement des restrictions, la mise en place de mesures de protection sanitaire adaptées est nécessaire afin de continuer à freiner la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Par déléation,
Le Directeur général adjoint


Serge Morais